

Intitulé: \_\_\_\_\_

N°: \_\_\_\_\_

**DÉCHARGE POUR LES COMMUNICATIONS PAR E-MAIL**

**1. MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE** – La/les soussigné/e/s (« **le Client** ») autorise(nt) Cité Gestion SA (« **Cité Gestion** ») à faire **usage de l'e-mail** pour recevoir et effectuer toutes communications, y compris les instructions et notifications de toute nature, envois de relevés de comptes, etc. Cité Gestion utilisera l'adresse e-mail communiquée par le Client (et ce, tant que Cité Gestion n'aura pas été avertie par écrit d'un changement d'adresse e-mail) :

**adresse(s) e-mail** : .....

**2. PRINCIPAUX RISQUES** – Le Client accepte d'être exposé aux risques suivants (sans restriction) qui sont hors du contrôle des parties: défaillance du hardware ou du software, ainsi que du réseau et des infrastructures de communication; perte, altération, retard, mauvais acheminement des données ; duplication, dissémination ou interception du contenu par des tiers non autorisés. Il arrive que les opérateurs de télécommunications puissent imposer des restrictions à certains services, ne pas accepter le transfert de certaines données et/ou imposer des restrictions spécifiques. **Les ordres du Client peuvent être retardés, non (ou mal) exécutés sans faute de Cité Gestion; les données transmises par e-mail peuvent être utilisées par des tiers non autorisés, contre les intérêts du Client.**

**3. INSTRUCTIONS DU CLIENT**– Cité Gestion est autorisée à agir sur la base des instructions reçues par e-mail du Client / son représentant autorisé, même si elles ne sont pas suivies par une confirmation écrite, en original signé. Toute confirmation écrite doit clairement indiquer qu'il s'agit d'une confirmation d'une instruction préalablement donnée (par téléphone, etc.), sans quoi Cité Gestion ne sera en aucun cas responsable d'une éventuelle double exécution. En cas de doute raisonnable, **Cité Gestion se réserve un droit discrétionnaire de requérir une confirmation, en original signé, avant de procéder à l'exécution d'instructions communiquées par e-mail.**

**4. IDENTIFICATION DU CLIENT** – Sans obligation de sa part, Cité Gestion peut exiger du Client qu'il fournisse des indications permettant à Cité Gestion d'établir son identité. Exceptés les cas de négligence grave ou de violation intentionnelle de ses devoirs, Cité Gestion n'est pas responsable en cas d'abus ou de falsification du nom, de la signature, ou de tout moyen d'identification du Client par des tiers. Ceci s'applique également aux mandataires et représentants du Client. En cas de **compte joint** les Clients sont solidairement responsables et Cité Gestion exécutera les instructions reçues de chaque titulaire, individuellement, sans devoir en rechercher confirmation par les autres titulaires.

**5. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ** – Le Client renonce expressément au bénéfice découlant du secret bancaire suisse en relation avec le contenu de toute information transférée par e-mail. Le Client assume seul l'entière responsabilité de tous les risques décrits plus haut et tous autres risques similaires liés à l'usage de l'e-mail. En particulier, Cité Gestion n'encourt aucune responsabilité pour tout dommage et autres conséquences directs, indirects or induits, (y compris pertes, gain manqué, frais et débours, frais d'avocat, etc.) subis par le Client ou tout tiers si de tels risques se matérialisent. Le Client reconnaît que les instructions ainsi transmises ne sont pas exécutées par Cité Gestion en continu ou 24 heures sur 24, mais uniquement durant les heures d'ouvertures usuelles de Cité Gestion et qu'un délai peut résulter entre la réception de ces instructions et leur exécution.

**6. ENREGISTREMENTS** – Cité Gestion peut conserver toutes les conversations par e-mails, et en faire usage à titre de preuve envers quiconque (y compris, sans restriction les autorités de surveillance et/ou tribunaux, arbitres, etc.) à qui Cité Gestion considère devoir dévoiler ces informations dans le cadre de tout litige existant ou à venir impliquant Cité Gestion et/ou le Client. Toutefois, le Client ne peut pas se prévaloir de ce que de tels enregistrements existent ni soient mis à sa disposition.

Les Conditions Générales de Cité Gestion s'appliquent pour le surplus.

Date:

Signature(s):

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_